

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 12 décembre 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 17 représentants 22 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2022/50

Objet : Programmation LEADER 2023-2027 du GAL « Entre Lacs et Montagnes »

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix VIAL Cédric	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
GERIN Anne	EYMERY Clémentine
	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert	MONIN Michelle
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe	
MACHON Martine	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix MOREL Véronique à BREYTON Stéphanie
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe à LAVAL Sylvain
	PICARD Christian à PICHON-MARTIN Bertrand
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BÂABÂA Jimmy	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MILLET Régine à GUSMEROLI Stéphane
HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique	

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix): 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Programmation LEADER 2023-2027 du GAL « Entre Lacs et Montagnes »

La Région Auvergne Rhône-Alpes est autorité de gestion du FEADER pour la période de programmation 2023-2027. À ce titre et pour la mise en œuvre du programme LEADER, elle a lancé un appel à candidature auprès des territoires organisés pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de développement.

5 GALs de l'actuelle programmation LEADER (Chartreuse, Massif des Bauges, Pays Voironnais, Avant Pays Savoyard et Belledonne) se sont rapprochés pour construire une candidature commune, avec leurs EPCI.

Le syndicat mixte du Parc de Chartreuse est la structure porteuse de la candidature, et le futur GAL est nommé « Entre Lacs et Montagnes ».

La gouvernance pour l'écriture de la candidature, ainsi que pour le futur périmètre, ont toutes deux été actées lors d'une première délibération prise par les EPCI et les structures porteuses de GAL courant juin 2022.

RAPPEL DU PERIMETRE

Les EPCI formant ce territoire sont les suivants :

CA du Grand Anancy / CA du Grand Chambéry / CA du Pays Voironnais / CA Grand Lac / CC Cœur de Chartreuse / CC Cœur de Savoie / CC de Bièvre Est / CC de Yenne / CC des sources du Lac d'Anancy / CC du Lac d'Aiguebelette / CC Le Grésivaudan / CC Rumilly Terre de Savoie / CC Val Guiers.

Les communes de Grenoble Alpes métropole situées dans le Parc de Chartreuse seront également incluses dans ce périmètre, conformément aux règles de l'appel à candidature. Ce sont les communes de : Corenc, Fontanil-Cornillon, La Tronche, Le Sappey-en-Chartreuse, Meylan, Mont-Saint-Martin, Proveysieux, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Egrève, Saint-Martin-le-Vinoux et Sarcenas.

Une demande de dérogation a été faite à la Région pour inclure également 5 communes de Grenoble Alpes Métropole, aujourd'hui situées dans le GAL Belledonne, afin qu'elles puissent continuer à bénéficier du programme LEADER sur la nouvelle programmation. Ces communes sont les suivantes : Murianette, Séchilienne, Vaulnaveys-le-Haut, Venon et Vizille.

RAPPEL DES THEMATIQUES

Trois thématiques seront à traiter par les GALs, croisées avec une thématique transversale : prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et écologique. Les relations villes/campagnes et montagnes/vallées seront également à traiter de manière transversale.

- Thématique 1 : Revitaliser les centres-bourgs via une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu urbain.
- Thématique 2 : Construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible en réponse aux attentes de la clientèle et s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs.
- Thématique 3 : Favoriser l'accès à l'emploi et renforcer la création de valeur ajoutée par le maintien et le développement de nouvelles activités en s'appuyant sur les ressources et compétences locales.

PORTAGE DU PROGRAMME

Le programme LEADER pour la période 2023-2027 sera porté par le **Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse**.

Une convention multi-partenariale sera signée par tous les partenaires dès lors que l'Autorité de Gestion aura validé la candidature LEADER au printemps 2023. Seront signataires les 13 EPCI, les communes de Grenoble Alpes Métropole sur le périmètre d'Espace Belledonne, les Syndicats mixtes du Parc du Massif des Bauges et de l'Avant Pays Savoyard avec le Syndicat Mixte du Parc de Chartreuse.

Cette convention reprendra les éléments de la candidature, et précisera également les modalités financières, le fonctionnement du partenariat, l'organisation interne, les moyens mis à disposition et les modalités de son financement.

STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT

Un diagnostic à l'échelle de ce nouveau territoire a été co-construit par les EPCI, les Parcs, l'Avant Pays Savoyard et l'association Espace Belledonne. Une Stratégie Locale de Développement a été construite à partir des enjeux issus du diagnostic et d'un temps de concertation associant les acteurs privés, les élus et les agents de développement du territoire lors de la Rencontre Territoriale LEADER du 23 juin 2022.

La stratégie du futur GAL « Entre Lacs et Montagnes », intitulée « **Améliorer la qualité de vie et d'accueil pour un territoire résilient** », se décline autour de 3 objectifs stratégiques, et 1 objectif transversal détaillés ci-dessous :

- Réinvestir les centralités en milieu rural pour des bourgs et villages acteurs de la transition écologique et sociale,
- Développer un tourisme intégré et respectueux de la vie locale et des patrimoines (slow tourisme),
- Favoriser les emplois durables et non délocalisables liés aux ressources et aux besoins du territoire.

Ces 3 objectifs stratégiques sont eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels afin de répondre aux enjeux et aux attentes du territoire. Un objectif transversal autour de la transition énergétique et écologique sera également décliné dans l'ensemble des 3 axes stratégiques. Il sera le prisme essentiel à la sélection future des projets soutenus par le programme LEADER.

GOVERNANCE

Les COPIL des 14 octobre et 7 novembre 2022 ont décidé de la future gouvernance pour le GAL « Entre Lacs et Montagnes ».

Le Comité de Programmation, organe décisionnaire, sera notamment chargé de :

- Sélectionner et programmer les projets qui ont été présentés dans les comités d'audition. (Il s'appuie sur la pré-notation des comités d'audition),
- Auditionner les porteurs de projet de coopération, et les porteurs de projet à l'échelle GAL ou interterritoriale,
- Écrire et voter les éléments de stratégie (appels à candidature/à projet...),
- Suivre la maquette financière (réajuster l'animation en fonction du dynamisme).

Il sera composé d'un collège public avec 17 voix, et d'un collège privé avec 20 voix. Il sera réuni environ 4 fois par an.

Le Comité de Programmation sera précédé par des **comités d'audition territorialisés**. Ces comités seront composés pour partie de membres des collèges public et privé du Comité de Programmation, et pour partie d'autres membres encore à définir (élus, acteurs privés, techniciens...). Ces comités qui se réuniront environ 4 fois par an et par « territoires » sont en charge :

- d'auditionner les porteurs de projet, et d'attribuer une pré-notation,
- de faire monter en qualité les projets, d'aider à trouver des cofinancements le cas échéant.

Un **comité technique**, composé de l'équipe LEADER (animateurs et gestionnaires) mais également de techniciens des EPCI, sera notamment en charge de préparer les Appels à Projets à soumettre au Comité de Programmation, et sera également un relais de communication sur le programme LEADER.

Le **GAL (Groupe d'Action Local)**, sera réuni une fois par an via des « Rencontres Territoriales LEADER » comme celles initiées pour la candidature. Il est composé d'élus, d'acteurs privés et d'agents de développement du territoire déjà engagés dans la construction

de la stratégie, élargi aux nouveaux acteurs qui se sentiront concernés par le programme de Développement.

D'autres instances pourront être créées au besoin au cours du programme, notamment pour l'évaluation ou la coopération. Ces groupes de travail seront issus du comité de programmation.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'acter le portage du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse de ce programme LEADER pour 2023-2027 sur le territoire précité, dénommé GAL «Entre Lacs et Montagnes»,***
- ***De s'engager à participer à la stratégie locale de développement du GAL « Entre lacs et Montagnes » intitulée « Améliorer la qualité de vie et d'accueil pour un territoire résilient »,***
- ***D'adhérer au scénario de gouvernance du prochain GAL « Entre lacs et Montagnes » validé lors des COPIL LEADER du 14 octobre et 7 novembre 2022,***
- ***D'AUTORISER le Président à signer la convention liant les partenaires et tout acte nécessaire à sa bonne mise en œuvre,***
- ***D'AUTORISER le président à toutes signatures se rapportant à la présente décision.***

Ainsi fait et délibéré le 12 décembre 2022,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **13 DEC. 2022**

